

2013/5363 - Jardin Botanique - Réalisation d'une étude préalable à la rénovation des petites serres - Opération n° 06016005, programme 00012 - Vote de l'étude et affectation d'une partie de l'A.P. n° 2009-1, programme 00012, pour un montant de 85 000 euros TTC (Direction des Espaces Verts) (BMO du 01/04/2013, p. 0791)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : C'est un dossier qui est attachant parce que le jardin botanique c'est plus de 400 000 visiteurs chaque année. C'est un jardin extrêmement riche, peut-être le plus riche en France au niveau des collections végétales : 8 hectares cultivés et 6 500 m² de serres.

La difficulté, c'est que les serres ont vieilli de manière inégale. Elles sont un témoignage historique de ce qui se faisait à la fin du 19^e siècle mais les structures s'effondrent, des bouts de verre tombaient sur le personnel qui travaillait en dessous et puis, la fonction de conservation des plantes ne peut plus être remplie puisqu'elles ne sont pas étanches et ne peuvent conserver la bonne température, notamment pour les espèces tropicales.

Ce qui fait qu'il a fallu tout à la fois se résoudre à fermer la plupart des petites serres au public, pour des raisons de sécurité, mettre des filets pour éviter que le personnel soit mis en danger par ce qui chute. Les chutes se produisaient quand il fait trop chaud (dilatation), quand il fait trop froid ou quand il y a de la neige. Dans tous les cas, vous voyez la difficulté de remplir les fonctions des petites serres.

Il a donc été proposé de construire une serre provisoire afin d'y mettre les 1 800 espèces menacées de disparition. Un appel d'offres a été lancé mais n'a pas encore abouti, pour mettre à l'abri les 1.800 espèces menacées de disparition ; ce n'est pas la totalité des 15.000 variétés ou espèces, ce sont les 1.800 qui sont protégées au niveau international.

Il y a par exemple une fougère qui est considérée comme un exemplaire de la plus vieille plante au monde, elle vient d'Australie, il n'en existe plus beaucoup d'exemplaire. Si on ne la met pas au chaud, elle disparaîtra. Donc, une serre provisoire et dans le même temps réfléchir à ce que l'on peut faire pour les petites serres non seulement pour les rénover, mais aussi inventer des parcours qui soient un peu différents de ce qui existe. Bref, c'est ce dossier que vous allez voter, une étude qui se montera au maximum à 85.000 € et qui sera prise sur les crédits Espaces verts, Espaces publics.

Je voulais simplement dire, parce que j'ai lu dans un article que d'abord tout le monde se félicite aujourd'hui de ce dossier comme de ceux qui passent au parc de la Tête d'Or, unanimité m'a-t-on dit, dans le 6^e arrondissement n'est-ce pas. Il est bien loin le temps où s'exprimait sur ces bancs un maire du 6^e arrondissement qui disait qu'on refaisait l'enclos pour les tigres et il ajoutait : ça fait bien cher le kilo de tigre ! Converti désormais à la biodiversité, je vous laisserai tout à l'heure faire l'éloge de ce bon dossier et rappeler également que le parc de la Tête d'Or a fait l'objet d'un soin constant, de soins qui ont un coût. Premier mandat : c'était 11,8 millions d'euros consacrés à diverses tâches, notamment la Plaine africaine, je ne vais pas développer parce qu'il y en a beaucoup, et puis au deuxième mandat c'est quand même 6 à 6,5 millions d'euros d'investissement. Là, on vous propose la restructuration pour l'avenir des petites serres et pas mal d'autres choses, mais cela viendra.

Merci Monsieur David de ce que vous allez dire maintenant.

M. LE MAIRE : M. David va se féliciter !

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Exactement, vous savez bien que je n'aime pas polémiquer !

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, à de nombreuses reprises nous avons évoqué dans cette enceinte la dégradation des petites serres du parc de la Tête d'Or, la sécurité du personnel et la sauvegarde des espèces d'un patrimoine végétal particulièrement riche. Je reprends vos propres termes : « ces serres ont été fermées au public en 2006, particulièrement vétustes et dangereuses ».

En 2012, il a enfin été décidé de construire une petite serre horticole provisoire pour abriter les collections de plantes ayant un statut de plantes en voie de disparition, comme vous l'avez expliqué. Dans cette délibération, la Ville de Lyon souhaite aujourd'hui enclencher une réflexion sur la rénovation des petites serres et plus généralement sur le Jardin botanique. Nous donnerons bien

évidemment un avis favorable à cette délibération, en espérant que le patrimoine en question ne s'écroule pas avant !

Ce sont 17 millions d'euros qui auront été dépensés pour le parc de la Tête d'Or et supportés uniquement par les Lyonnais, et ce n'est malheureusement pas suffisant... Notre Conseil ici même, s'était beaucoup amusé du terme de déshérence que j'avais utilisé pour le parc. Je n'ai pas d'autres synonymes pour en qualifier l'état mais selon quelques constats donc, je peux dire : la grille du parc dont certains éléments tombent sur les promeneurs et que l'on « habille » en catastrophe, pour plus de 40.000 € quand même, les vitres des petites serres que l'on retrouve sur le chemin des joggeurs, les toilettes du parc, fort chères et parfaitement inadaptées aux groupes visitant le parc, la maison abandonnée du Conservateur, le Chalet du parc qui vivote toujours sans aucun projet d'avenir...

Monsieur le Maire, le problème du parc de la Tête d'Or, vous le savez aussi bien que moi, c'est que la Ville de Lyon n'a pas, seule, les moyens de l'entretenir. Ainsi, et puisque l'on parle désormais de Métropole, ma question une fois encore est fort simple : pensez-vous transférer la gestion de cet équipement à cette collectivité afin que l'ensemble de ses utilisateurs, les Grands Lyonnais, participe financièrement à sa conservation, son entretien et son développement ?

Si oui, à quelle échéance ? Et si, d'aventure, la Métropole n'existe qu'à partir de 2015-2016, envisagez-vous d'enclencher dès maintenant son transfert au Grand Lyon afin que, quel que soit le résultat des prochaines élections municipales, ce parc soit géré par la Communauté urbaine à partir de 2014 ?

Si vous répondez non à ces questions Monsieur le Maire, je vous remercie par avance de nous préciser dans cette hypothèse, les avantages que vous voyez à ce que la Ville conserve la gestion du parc de la Tête d'Or, le projet d'entretien et de développement prévu, ainsi que les moyens financiers de fonctionnement et d'investissement engagés sur les budgets à venir de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Monsieur David, on essaye d'avoir une gestion qui soit équilibrée. Il y a beaucoup de nos collègues qui, n'habitant pas Lyon, pensent déjà que la Communauté urbaine en fait beaucoup pour Lyon. Et donc ils se disent que si on transfère d'autres compétences parce qu'on pourrait penser au parc de la Tête d'Or, on pourrait penser évidemment à l'Opéra de Lyon, on pourrait penser à toutes nos institutions culturelles qui ne sont pas utilisées que par des Lyonnais, ils trouvent déjà que cela fait beaucoup. Alors il faut essayer de tenir les équilibres et en particulier en termes d'espaces publics, parce que certains ont aussi dans la périphérie de Lyon de grands espaces publics qu'ils voudraient pouvoir demain mettre à la charge du Grand Lyon. Vous qui êtes si précautionneux sur les budgets à la fois de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, qui avez toujours le souci de ne jamais augmenter les impôts, ce dont je vous loue, évidemment si on mettait des dizaines, des centaines de millions à la charge du Grand Lyon on serait obligé d'augmenter les impôts, forcément. Donc on va essayer d'agir avec précaution, comme toujours, et vous voyez qu'on avance quand même, mais un mandat, deux mandats, trois mandats, pour que tout se passe selon vos vœux Monsieur David, nous ne faisons que répondre à vos vœux.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)